

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2014

## FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 193

présenté par  
M. Gille

-----

**ARTICLE 14**

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« d'objectifs et de gestion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

L'article L. 5312-3 n'évoque que le terme de « convention pluriannuelle ». Même si elle fixe des objectifs, cette convention n'est pas appelée en droit « convention d'objectifs et de gestion ».